



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 31 juillet 1964
à 10 h 50

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 23 de l'ordre du jour :

Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Débat général (*Reprise des débats de la 1337^e séance et fin*) 181

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Canada, Chine, Cuba, Grèce, Irlande, Nouvelle-Zélande, République centrafricaine, Roumanie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (E/3858, E/3886 et Corr.1, E/3912, E/3918)

DÉBAT GÉNÉRAL (*reprise des débats de la 1337^e séance et fin*)

1. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales)¹ se félicite de l'importance que le sujet de l'habitat commence à prendre dans les délibérations du Conseil et de l'Assemblée générale. Il semble qu'il y ait des vérités premières qui finissent par devenir des vérités vivantes, et c'est peut-être ce qui se produit actuellement sur le plan international en ce qui concerne

la question de l'habitat. On parle depuis assez longtemps en termes généraux de l'importance du problème, mais maintenant il est peut-être possible de traduire cette notion en un certain nombre de constatations précises, d'une part, et en action pratique, d'autre part. Que ce problème commence seulement à être vu dans toute son acuité et dans ses véritables dimensions, aussi bien par les communautés nationales que par la société internationale, cela est attesté par la pénurie du personnel compétent en la matière. Cette pénurie est éprouvée par la plupart des gouvernements, et certainement aussi par l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre de ses programmes d'action pratique. Un effort est fait à l'heure actuelle dans de nombreux pays, sous-développés ou développés, souvent en liaison avec le développement des techniques de planification; parfois même, le problème a pris une telle importance qu'une certaine priorité est accordée à la formation professionnelle du personnel dans ces disciplines. Mais la pénurie persiste et sera, dans les années qui viennent, un handicap et un facteur de ralentissement.

2. On commence à avoir une notion quantitative du problème. Certaines statistiques ont été citées. En particulier, certains représentants ont fait état de l'objectif de construction de 10 logements par 1000 habitants, en faisant remarquer que même dans les pays où la construction est la plus avancée, ce sont des taux de 5 ou 6 pour 1000 qui sont atteints, ce qui donne une idée de l'œuvre à accomplir. Dans les pays sous-développés, à l'heure actuelle, environ 12 à 25% de la formation de capital sont consacrés à la construction résidentielle; c'est dire l'importance du problème de l'habitat dans la politique économique et financière. Bien entendu, ces chiffres sont ce que sont les statistiques en cette matière; c'est dire qu'il ne faut pas leur accorder une confiance exagérée, mais certainement ils donnent un point de départ pour apprécier les ordres de grandeur.

3. En dehors de cet aspect quantitatif, dont la communauté internationale semble devenir consciente, il y a aussi un certain sens du drame qu'est la migration des habitants des campagnes vers les villes. Certains orateurs ont fait allusion à ce phénomène qui, presque partout jusqu'à présent, défie les calculs des planificateurs et les mesures des autorités qui s'efforcent de l'endiguer ou de le contrôler. Ce phénomène se produit peut-être insensiblement ou subrepticement d'année en année, mais, vu avec un certain recul, il prend les proportions d'un véritable déferlement qui met en danger l'équilibre moral et social de la communauté. Le problème devient de plus en plus aigu; or, il est certain que, si les progrès dans le domaine de l'habitat ne sont qu'une petite partie de la solution, ils en sont néanmoins un élément essentiel.

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration de M. de Seynes a été distribué sous la cote E/L. 1061.

4. Même là où le phénomène ne prend pas les dimensions d'un drame, on commence à être conscient de certains aspects qualitatifs qui s'attachent à une politique de l'habitat. Il se produit pour l'habitat ce qui s'est produit dans d'autres secteurs, tels que ceux de l'éducation ou de la santé, à savoir que ce qui était autrefois considéré comme un objectif purement social ou humanitaire est envisagé maintenant comme un facteur de productivité, un facteur de développement économique, phénomène qui est d'ailleurs encourageant.

5. L'éveil de la conscience mondiale se manifeste dans la politique des grands organismes de financement internationaux tels que l'Association internationale de développement et la Banque interaméricaine de développement, qui ont décidé qu'elles pourraient légitimement consacrer une part de leurs ressources à des projets touchant l'habitat ou l'aménagement du territoire. Il y a là, en matière de financement international, une évolution assez spectaculaire qui témoigne de l'importance donnée à ce problème. M. de Seynes signale également l'importance que les commissions économiques régionales attachent presque toutes maintenant à l'urbanisme et à l'habitat et aux activités qu'elles s'efforcent de développer en profitant des contacts très étroits qu'elles peuvent avoir avec les réalités locales. Mais il y a aussi toute une série d'associations professionnelles qui opèrent sur le plan international, telles que le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB), l'Union internationale des architectes, la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme, et d'autres encore. Il y a là le signe de tout un mouvement dans lequel l'Organisation des Nations Unies doit chercher à s'insérer et à exercer le maximum d'influence.

6. Un autre signe encourageant dans ce domaine, c'est que, de plus en plus, certaines communautés ont appris que la construction d'habitations peut être un moyen efficace de stimuler la formation de l'épargne volontaire, et de divertir certaines ressources soit de la consommation somptuaire, soit de la thésaurisation, pourvu que les institutions nécessaires soient établies et qu'elles soient suffisamment épaulées par les pouvoirs publics. Lorsque ces conditions existent, on constate qu'il y a là un moyen très efficace de susciter un supplément d'épargne et de formation de capital en offrant aux communautés la possibilité d'investir à des conditions raisonnables et attrayantes.

7. Les débats du Conseil, les études qui ont été faites et les conclusions du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification indiquent que les lignes d'action sont assez nettes et ne donnent pas lieu à des controverses importantes. Il s'agit d'un domaine où les formes devenues classiques de la coopération technique, qui ont été mises au point depuis dix ou quinze ans, doivent pouvoir devenir de plus en plus efficaces. Ces moyens traditionnels sont tout d'abord l'assistance technique. A cet égard, il est à signaler que le volume des ressources consacrées à l'habitat et à l'aménagement du territoire dans les programmes de l'ONU a presque doublé de 1961 à 1963. Actuellement 130 experts opèrent dans 50 pays, et le Conseil d'administration du Fonds

spécial examine avec faveur certains projets dans les mêmes domaines. Cet accroissement des ressources et cette intensification des activités montrent ce qui se produit lorsqu'un secteur est plus ou moins reconnu comme secteur d'impulsion par les organes directeurs. A la suite de l'intervention du Comité, du Conseil lui-même ou de l'Assemblée générale, l'habitat est considéré depuis près de trois ans, au même titre que l'industrialisation ou la planification, comme un secteur où l'action des Nations Unies devrait être sérieusement intensifiée; le Secrétariat a pu donner un début d'exécution à cette politique en fournissant davantage de services dans le domaine de l'assistance technique.

8. Mais, bien entendu, l'assistance technique n'est pas tout. Il y a la possibilité de mettre l'expérience à profit, d'en tirer des conclusions, des généralisations qui puissent être utiles à tous. Il y a le devoir de procéder à des études approfondies sur des aspects généraux ou sur des aspects techniques des problèmes. Il y a la possibilité de projets pilotes, soit pour expérimenter certaines méthodes, soit pour en faire la démonstration. Il y a enfin toute la fermentation d'idées aussi bien générales que techniques, qui résultent des réunions organisées soit dans le cadre régional, soit dans le cadre du Comité, du Conseil, des conférences internationales tenues sous l'égide ou avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies.

9. Comme l'a souhaité le représentant de l'Australie (1337^e séance), le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement s'est lui-même préoccupé des questions de l'habitat: ce sujet a été discuté à sa première session et il sera traité dans l'un des documents qui seront établis pour sa prochaine session. L'industrie du bâtiment n'est nulle part l'une des industries les plus progressives, l'une de celles qui font le plus brillant usage du développement récent de la technique. Or, il est certain que de très grands progrès pourraient être accomplis dans ce domaine, aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés, si l'on parvenait à mettre en œuvre plus efficacement les ressources de la technologie moderne.

10. En ce qui concerne l'organisation au sein du Secrétariat, il semble que certains doutes se soient parfois manifestés. La recommandation du Comité, tendant à la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification (voir E/3858, chap. XI, projet de résolution III), doit être examinée compte tenu de la difficulté qu'il y a à s'assurer les services du personnel compétent en la matière. L'idée d'un tel centre a eu un certain succès récemment au sein des Nations Unies. Dans la mesure où les activités — et ceci n'est pas un paradoxe — se décentralisent graduellement, les organes directeurs et le Secrétariat ont compris que pour assurer le maximum d'efficacité au processus de décentralisation, il faudrait qu'à tout moment il y ait au Siège la possibilité de mobiliser l'expérience acquise dans les différentes régions, et de donner ainsi à l'action qui se poursuit dans un lieu ou dans un autre un effet multiplicateur. C'est sans doute la raison pour laquelle on parle d'un centre de l'habitation, comme on a parlé d'un centre de

développement industriel. Bien entendu, ces observations s'appliquent aussi à la participation des institutions spécialisées, qui ont dans ces domaines des responsabilités de caractère technique ou de caractère général. Quand il s'agit d'un système aussi articulé et aussi démultiplié que celui des Nations Unies, si l'on veut que chaque organe ait le maximum d'efficacité, il faut de toute évidence qu'il y ait quelque part un cerveau coordonnateur, et c'est ce que signifie le choix du terme qui a été recommandé par le Comité. Bien entendu ce terme n'a aucun pouvoir magique et, encore une fois, la grande difficulté réside dans le recrutement de personnel qualifié; M. de Seynes fait appel aux gouvernements pour qu'ils aident le Secrétariat à surmonter ces difficultés.

11. Le représentant de la France (1337^e séance) a critiqué l'intention qu'il a prêtée au Secrétaire général de mettre les activités du Centre de l'habitation, si ce centre est créé, et celles de la Direction des affaires sociales sous l'égide d'un commissaire qui aurait le rang de sous-secrétaire. Cette idée, qui n'a d'ailleurs pas encore été adoptée par le Secrétariat, est née de l'enquête administrative à laquelle les services spécialisés du Secrétariat ont procédé au cours des deux dernières années au sein du Département des affaires économiques et sociales, en vue d'étudier quelles réformes d'organisation et de structure devraient être apportées à ce Département pour qu'il puisse s'acquitter de tâches toujours plus nombreuses et plus complexes. Le rapport sur cette enquête a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'idée qui a guidé cette enquête est que les activités du Département devraient être désormais articulées de manière que chacune d'elles puisse bénéficier d'une direction quotidienne et d'une représentation au niveau approprié, et il a paru que certaines activités, par rapport à d'autres, recevaient, de ce point de vue, un traitement qui était discriminatoire. Ce sont des considérations pratiques, mais aussi des considérations de prestige, compte tenu de l'importance accordée à chaque secteur, qui ont conduit à cette conclusion. Toutefois, le Secrétaire général n'ayant pas pris de décision, M. de Seynes exprime l'espoir que les délégations ne formuleront pas de condamnation définitive à l'égard d'une telle mesure et qu'elles garderont sur ce point l'esprit ouvert.

12. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) souligne qu'en raison de la gravité du problème du logement — excellemment mise en relief par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales — le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification doit avoir pour tâche de rechercher les moyens d'accroître l'efficacité des efforts entrepris dans ce domaine sur le plan national et international. Or, il est assez décevant de constater que, au cours de sa deuxième session, le Comité a consacré une grande partie de ses débats à des discussions sur les procédures, les ressources et l'organisation du système des Nations Unies. Il faut espérer qu'à l'avenir le Comité saura tirer un plus grand profit des connaissances et de l'expérience des experts très compétents qui le composent.

13. Le rapport du Comité (E/3858) montre cependant qu'il y a eu des discussions utiles sur un certain nombre

de questions, parmi lesquelles on peut citer les projets pilotes, l'industrialisation de la construction, la reconstruction à la suite de catastrophes naturelles, la recherche et la documentation en matière d'habitation, de construction et de planification. En ce qui concerne la reconstruction, Sir Samuel Hoare signale qu'il s'est constitué au Royaume-Uni un organisme composé de techniciens des diverses disciplines intéressant l'habitation et la construction, en vue d'étudier les moyens de venir en aide aux pays frappés par les catastrophes naturelles; le représentant du Royaume-Uni au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification est membre de cet organisme.

14. Le CIB, auquel sont affiliées les institutions de recherche du Royaume-Uni, joue un rôle très utile comme centre de diffusion de renseignements et de documentation dans tous les domaines de la recherche en matière de construction. Si un centre international de documentation doit être créé, il sera indispensable qu'il utilise pleinement les services du CIB et des organismes analogues et s'efforce de ne pas faire double emploi avec eux.

15. En ce qui concerne les dispositions structurelles, la délégation du Royaume-Uni a pris note des observations contenues au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général (E/3918), ainsi que des remarques du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. Elle peut accepter la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification dans le cadre du Secrétariat, conformément à la proposition contenue dans le projet de résolution III du Comité. Sir Samuel Hoare attendra pour faire connaître son point de vue sur les autres projets de résolutions présentés par le Comité qu'ils aient été examinés par le Comité social.

16. M. NOMIYAMA (Japon) indique que, à la suite des destructions de la deuxième guerre mondiale, il manquait environ 4 500 000 logements au Japon en 1945. Grâce à l'action du gouvernement, notamment à la promulgation en 1951 d'une loi sur la construction de logements par les pouvoirs publics et à la création en 1955 d'une société immobilière financée par le gouvernement et les autorités locales, grâce aussi à l'initiative privée et en particulier à la création en 1950 d'un établissement de crédit immobilier, 9 millions d'habitations ont pu être construites de 1945 à 1963. Toutefois, les besoins continuent d'augmenter et le ministère de la construction a établi un programme à long terme prévoyant la construction de logements pour les groupes à faible revenu et pour les employés des villes, ainsi que l'aménagement et la fourniture, par les pouvoirs publics, de terrains destinés à la construction privée; grâce à ce programme, un très grand nombre de logements doivent être construits au cours de l'exercice 1964/65, dont 40 % par les pouvoirs publics ou avec leur aide financière.

17. La délégation japonaise craint que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification ne soit passé, au cours de sa deuxième session, à côté de l'objectivité véritable. Il ne faudrait pas que les experts compétents qui font actuellement partie du Comité soient découragés par l'importance excessive que semblent revêtir les problèmes d'organisation.

18. La délégation japonaise appuie le projet de résolution III du Comité qui propose la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification au sein du Secrétariat. Ce centre pourrait coordonner les activités multiples qui se déploient dans les divers domaines relevant de l'habitation et de l'aménagement du milieu et sa création semble plus réaliste, plus constructive et moins coûteuse que l'établissement d'une nouvelle institution spécialisée.

19. M. HANDL (Tchécoslovaquie) est satisfait des travaux de la deuxième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, notamment en raison de la priorité que le Comité a accordée à l'industrialisation et à l'accélération de la construction. Le cycle d'étude de la CEE sur l'industrie du bâtiment qui s'est tenu à Prague en avril 1964 s'est révélé très utile.

20. Au sujet du projet de résolution III du Comité, la délégation tchécoslovaque estime qu'une certaine coordination est nécessaire dans les travaux des institutions des Nations Unies, mais elle doit être assurée par les organes existants et une autre solution, comme celle qui consisterait à créer un centre de l'habitation, de la construction et de la planification au sein du Département des affaires économiques et sociales, ne manquerait pas, tôt ou tard, d'avoir des incidences financières. Tout en approuvant l'esprit du projet de résolution, elle hésite donc à préconiser la création d'un tel centre.

21. Plutôt que de créer un centre international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification physique, la délégation tchécoslovaque préférerait que l'on ait recours aux services du CIB. A la dix-neuvième session de la CEE, la délégation tchécoslovaque a souligné l'importance de la coopération entre le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la CEE et le Comité correspondant du Conseil. Cette coopération faciliterait notamment la solution des problèmes des pays en voie de développement.

22. M^{lle} MUTER (Indonésie) insiste sur l'importance des problèmes du logement et de l'aménagement du milieu pour tous les pays du monde et, plus particulièrement, pour les pays en voie de développement, qui connaissent une urbanisation rapide, mais manquent souvent des moyens nécessaires pour industrialiser la construction, ainsi que de connaissances techniques. La solution de ces problèmes exige une assistance extérieure qui justifie l'existence du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. La délégation indonésienne appuie la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification au sein du Département des affaires économiques et sociales. Elle votera les trois projets de résolutions présentés par le Comité.

23. M. MIGONE (Argentine) rappelle qu'il a déjà signalé la disproportion entre l'expansion démographique et la construction de logements, un des symptômes les plus alarmants de la situation des pays en voie de développement. Il y a 25 ans, l'Argentine convoquait la première

Conférence interaméricaine de l'habitation populaire dont les utiles recommandations n'ont pas reçu l'attention voulue, mais qui est à l'origine de la création de l'Institut interaméricain de l'habitation siégeant à Bogota. La délégation argentine ne peut donc qu'approuver toute action des Nations Unies visant à appeler l'attention sur la question et, en particulier, la création d'un centre.

24. En Argentine, il manque environ un million et demi de logements. L'action des pouvoirs publics et l'initiative privée ne permettent de répondre qu'à une partie des besoins; une politique financière tendant à stimuler la construction a été instaurée; un projet pilote est également en cours. A côté de l'action publique et privée, les syndicats et les coopératives peuvent aussi jouer leur rôle. M. Migone insiste sur le fait que la construction de logements permet de lutter contre l'inflation en détournant l'épargne de l'acquisition de biens de consommation.

25. La délégation argentine présentera au Comité social des observations sur les projets de résolutions du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

26. M. FRANZI (Italie) constate que presque tous les pays membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification ont envoyé des experts hautement qualifiés à la deuxième session du Comité et que cela explique le caractère extrêmement approfondi du rapport dont le Conseil est saisi. Néanmoins, il faut veiller à ce que le zèle des experts ne pousse pas le Comité à mettre à l'étude trop de questions en même temps.

27. La délégation italienne est favorable à la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification, mais elle aimerait savoir comment on entend réaliser ce projet dans les limites du budget actuel de l'ONU sans porter préjudice à l'activité du futur centre.

28. Le Comité a manifesté un zèle un peu excessif en envisageant l'organisation, en 1966 ou 1967, d'une conférence internationale sur l'industrialisation de la construction. M. Franzi estime, comme le représentant de l'Inde (1337^e séance), qu'afin d'éviter la multiplication des réunions de ce genre, on ne devrait pas tenir cette conférence avant 1968.

29. Les problèmes du logement étant extrêmement vastes, il est nécessaire que, sans en négliger aucun aspect, le Comité fixe un ordre de priorité à ses travaux, en tenant compte surtout des besoins des pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement. Un des aspects les plus importants, auquel il semble que le Comité ait attaché une attention insuffisante, est le rassemblement des données.

30. Se référant aux remarques du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales touchant la possibilité de diriger l'épargne vers la construction, le représentant de l'Italie note que ces remarques sont surtout valables pour les pays ayant atteint un certain niveau de développement.

31. A propos des études sur la reconstruction à la suite de catastrophes naturelles, M. Franzi rappelle que l'Italie

a une remarquable expérience dans ce domaine et que le Comité a nommé un expert italien aux fonctions de rapporteur sur cette question.

32. La délégation italienne est, en principe, prête à voter les projets de résolutions présentés par le Comité, et elle se réserve de donner son avis sur leur rédaction au Comité social.

33. M^{lle} WOOD (Ghana) félicite le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de son rapport. Le Ghana commence à s'industrialiser, l'urbanisation y est très rapide depuis la guerre et, à Accra, notamment, la situation est dramatique. En dépit de l'effort financier accompli, les progrès restent lents. Cependant le gouvernement est parvenu à créer la nouvelle ville de Tema qui a coûté jusqu'ici 5 millions de livres ghanéennes. Dans les campagnes, le problème est moins aigu et les habitations sont souvent construites par les habitants eux-mêmes. Le plan septennal de construction entré en application en 1963 porte presque exclusivement sur les constructions urbaines et permettra de construire 60 000 logements. Il ne prévoit rien pour la suppression des taudis, mais l'on s'efforcera d'éviter l'augmentation du nombre des logements insalubres. Les investissements prévus sont de 44,5 millions de livres ghanéennes; la moitié de cette somme sera fournie par le gouvernement. Jusqu'à présent, même les habitations à prix modéré sont trop chères. Le gouvernement envisage donc le recours à des procédés de construction économiques, à l'emploi de matériaux locaux notamment. Il a conclu avec l'URSS un accord pour la construction d'une usine de maisons préfabriquées. Il souhaite que les organismes internationaux lui accordent toute l'aide financière et technique possible.

34. La délégation ghanéenne note la priorité élevée réservée par le Comité à l'industrialisation de la construction et elle appuie la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification au sein du Département des affaires économiques et sociales. Elle ne partage pas le point de vue du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la CEE touchant la prudence à observer quant à l'intensification des activités des organismes spécialisés et elle estime que les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement doivent être atteints, dans ce domaine en particulier.

35. M. UMRATH (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, fait observer que, en matière d'habitation et de construction, l'insuffisance des réalisations par rapport aux besoins est reconnue dans tous les pays, même les plus évolués. De même, l'action des Nations Unies dans ce domaine est insuffisante en soi ainsi qu'au regard des activités dans d'autres secteurs. Il n'existe ni institution spécialisée ni centre qui s'occupe de cette question, et le manque de personnel et de coordination se fait sentir au Siège de l'ONU.

36. La plupart des documents insistent surtout sur la formation de cadres supérieurs, sans tenir compte suffi-

samment des besoins élémentaires de l'industrie du bâtiment.

37. Il s'avère de plus en plus que la capacité de l'industrie du bâtiment est beaucoup trop faible. Dans ces conditions, il semble que la proposition, mentionnée au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général, tendant à créer un poste de commissaire au développement social et à l'habitation ne soit pas très opportune. Tous les efforts devraient être tendus vers la création d'une industrie capable de satisfaire les besoins croissants. Telle devrait être la première tâche du centre de l'habitation, de la construction et de la planification qu'on envisage de créer dans le cadre du Secrétariat.

38. L'industrialisation de la construction ne peut offrir qu'une solution partielle. Dans les pays en voie de développement, où le chômage et le sous-emploi sont endémiques, il serait plus efficace d'organiser une industrie du bâtiment classique qui permette de résorber l'excédent de main-d'œuvre et de former des travailleurs qualifiés. C'est ce qui a été fait, par exemple, en Israël, où le taux de la construction de logements est le plus élevé. La création d'usines d'éléments préfabriqués, qui exigent des investissements considérables et des importations, est plus profitable aux pays industrialisés qu'aux pays en voie de développement.

39. Il faudra également organiser l'industrie des matériaux de construction.

40. La Confédération internationale des syndicats libres doit tenir en octobre 1964, avec la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, une conférence sur l'habitation, au cours de laquelle seront examinés les problèmes relatifs aux nouvelles techniques de construction.

41. M. BARBULESCO (Observateur de la Roumanie), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'on ne saurait parler de progrès social ni d'élévation du niveau de vie alors que des millions d'êtres humains vivent dans des logements improvisés ou insalubres. La création, par le Conseil économique et social, du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, utile pour des échanges de données d'expérience entre les divers pays, montre l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache à cette question.

42. Dans sa résolution 2 (II), à la rédaction de laquelle la délégation roumaine a pris une grande part, le Comité recommande au Conseil de voir, lorsqu'il examinera la question de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, s'il ne serait pas nécessaire de consacrer une partie de ces ressources à l'habitation, à la construction et à la planification. Par sa résolution 4 (II), initialement proposée par la Roumanie et l'Union soviétique, le Comité recommande au Conseil de prier le Secrétaire général d'entreprendre une étude portant entre autres sur les résultats acquis dans le domaine de l'industrialisation de la construction dans les pays en voie de développement. L'expérience de la Roumanie montre que l'industrialisation de la construction est le seul moyen de réduire les coûts de la construction et les délais d'exécution. L'étude proposée permettra

d'organiser, par des rencontres, des cycles d'étude et des expositions, des échanges de données d'expérience entre les divers pays, qui contribueront au développement de la coopération internationale. A cet égard, les arrangements bilatéraux et multilatéraux, sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, joueront un rôle décisif. Les conclusions de l'étude envisagée permettront aussi de faire des recommandations concernant l'assistance technique et financière nécessaire et l'amélioration de la coordination des activités des Nations Unies.

43. De 1960 à 1963, 545 000 logements ont été construits en Roumanie, dont 162 000 uniquement avec des fonds

publics. En 1964, l'Etat doit financer la construction de 54 000 nouveaux logements. La République populaire roumaine sera toujours prête à partager ses connaissances techniques avec d'autres pays et, réciproquement, à bénéficier de l'expérience d'autrui.

44. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur le point 23 et propose que ce point soit renvoyé au Comité social.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.